



BULLETIN DE SOUSCRIPTION DE PARTS SOCIALES SCIC SAS CENTRALES VILLAGEOISES ENERGIES COEUR DE CORREZE

SCIC SAS à capital variable – RCS BRIVE 909 153 553 – Capital social initial de 78200€

Important : document à remplir lisiblement en deux exemplaires

Madame Monsieur Nom :
Nom de naissance : Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :
Téléphone :
Adresse mail :
Né.e le : à :
Nationalité : Profession :
Situation de famille : Célibataire , Marié.e , Pacsé.e , Veuf.ve , Divorcé.e
Préciser le régime de mariage le cas échéant :

①

**JE SUIS UN·E
CITOYEN·NE,
PARTICULIER
MAJEUR·E**

OU

**LE
SOUSCRIPTEUR
EST MINEUR·E,**

**JE SUIS SON·SA
REPRESENTANT·E
LÉGAL·E**

LE·LA REPRÉSENTANT·E Père Mère Tuteur légal Madame Monsieur
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :
Téléphone :
Adresse mail :
Né.e le : à :
LE·LA MINEUR·E Nom :
Prénom : Né.e le :

OU

**JE SUIS UNE
ENTREPRISE,
COLLECTIVITÉ,
ASSOCIATION,
PERSONNE
MORALE**

PRÉCISER LES COORDONNÉES DU SOUSCRIPTEUR (PERSONNE MORALE)

Raison sociale : Forme juridique :
Adresse siège social :
Code postal : Commune :
SIRET :
Représenté par : Madame Monsieur Nom :
Prénom : Téléphone :
Adresse mail :
Agissant en qualité de :

2 JE SOUSCRIS EN CHOISSANT LE NOMBRE DE PARTS SOCIALES

En parfaite connaissance des statuts de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif - Société par Actions Simplifiées à capital variable Centrales Villageoises Énergies Cœur de Corrèze, déclare par la présente souscrire au capital de la société ci-dessus mentionnée à hauteur de :

Nombre de part·s souscrite·s : part·s de 50€ = € (total en chiffres)

Somme totale en toutes lettres :

émises dans le cadre des limites fixées aux statuts pour la variabilité du capital social. L'intégralité des actions souscrites seront immédiatement libérées.

Règlement par chèque à l'ordre des « Centrales Villageoises Énergies Cœur de Corrèze » ou par virement au compte de la SCIC-SAS Centrales Villageoises Énergies Cœur de Corrèze ouvert au Crédit Agricole Centre France – IBAN : FR76 1680 6099 3966 1188 3817 425 – BIC : AGRIFRPP868

La présente souscription s'effectue dans le cadre de l'article L314-27 du Code de l'Energie autorisant les sociétés par actions régies par le livre II du code de commerce et les sociétés coopératives régies par la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 constituées pour porter un projet de production d'énergie renouvelable à proposer des parts de leur capital social aux personnes physiques, aux personnes morales (dont les collectivités territoriales).

3 SIGNATURE

Je certifie avoir pris connaissance du Document d'Information Synthétique publié par la société SCIC-SAS Centrales Villageoises Energies Cœur de Corrèze préalablement à la présente offre de titres.

Je déclare vouloir devenir sociétaire de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif, SCIC-SAS Centrales Villageoises Energies Cœur de Corrèze.

J'accepte d'être convoqué(e) aux assemblées par courrier électronique, que la Société Coopérative d'Intérêt Collectif, SCIC-SAS Centrales Villageoises Énergies Cœur de Corrèze ait recours à la transmission par voie électronique en lieu et place de l'envoi postal lors de l'exécution des formalités de convocation, d'envoi de documents d'information et de vote par correspondance et plus généralement d'être destinataire d'information et de communications institutionnelles de la part de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif, SCIC-SAS Centrales Villageoises Energies Cœur de Corrèze.

Cette autorisation a comme seul objectif de faciliter la gestion de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif, SCIC-SAS Centrales Villageoises Énergies Cœur de Corrèze, limiter les frais de gestion et économiser le papier.

Fait à

Le/...../..... (en 2 originaux)

Écrire à la main : Bon pour souscription de [nombre] parts sociales de 50 euros

**Signature du
souscripteur/représentant légal**

A remplir par Énergies Cœur de Corrèze

Numéro de sociétaire : Date de validation :

Les informations communiquées seront enregistrées par Energies Cœur de Corrèze uniquement pour le traitement de votre demande. Ces informations sont obligatoires. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Ces droits peuvent s'exercer auprès de la SCIC-SAS Centrales Villageoises Energies Cœur de Corrèze, Siège social: 1, rue de l'Hôtel de Ville 19460 Naves